

Bulletin Municipal N° 24

CHAUSSENAC

MAI 2000

Liberté Egalité Fraternité



Vie municipale, projets, patrimoine, sport, vie associative...

A Chaussenac...

Fêtes et manifestations estivales 2000



26 MAI : 20 H 45

CONCERT À L'ÉGLISE
AVEC LA CHORALE DU MILLÉNAIRE

18 Juin

Journée du Patrimoine

14 juillet

Participation à l'incroyable pique-nique
sur le grand site de la Dordogne

22 juillet

Fête du pain - Génisse à la broche



5-6-7 août : Fête Patronale



13 août : Kermesse du 3ème âge



19 août : Fête du foot



23 août : Soirée - CONTES ET DIAPORAMA



E D I T O R I A L

FACE AUX EVOLUTIONS.....

FAUT IL SUBIR - ANTICIPER - MAITRISER

OU S'ADAPTER ?

SUBIR est la pire des choses au regard de ce que les anciens ont acquis avec difficultés : lois de la République «Liberté – Egalité – Fraternité», droit au travail, droit de vote, droit des femmes, volonté constante de développer l'esprit civique....

ANTICIPER est certainement le meilleur acte préventif qui permette de rechercher les causes de l'évolution considérée et de proposer des solutions.

MAITRISER OU S'ADAPTER implique naturellement que les raisons profondes de telle ou telle évolution soient connues et que le cours des choses soit alors modifié plus ou moins profondément.

Au même titre que l'ensemble des citoyens, une municipalité est confrontée à des évolutions de tous ordres. Ne pas succomber à la fatalité c'est agir en conséquence pour anticiper, maîtriser ou s'adapter face à ces évolutions.

La population baisse alors faut-il décupler de l'énergie pour développer l'économie locale, s'ouvrir vers l'extérieur, créer de nouveaux échanges, aménager des logements.

Des services disparaissent il faut alors défendre l'agence postale, encourager l'initiative privée comme ce fut le cas pour l'épicerie et le salon de coiffure.

Les habitants jeunes ou âgés ont besoin de loisirs le maximum de moyens doit être attribué aux bénévoles des Associations (subventions, mise à disposition de secrétariat, équipements sportifs...).

Des besoins d'information et de communication apparaissent la municipalité informe régulièrement la population par son bulletin, va se «brancher» sur internet.....

La dimension communale devient trop restrictive la municipalité se prononce alors pour l'intercommunalité, s'affirme par son esprit d'ouverture et de curiosité, met en valeur son patrimoine.

Le Maire,
Jacques KLEM

Etat Civil 2000



Naissances

- 09 janvier 2000 : NERAT Jérèmy
- 19 février 2000 : Nicolas arrive au foyer de Mireille et Michel LESCURE
- 23 février 2000 : DELPEUCH Etienne Marc



Décès

- 03 avril 2000 : TRONCHE Marcel



Après 8 années au service d'un secteur forestier de 1 800 hectares (dont les sections d'Ostenac et de Cussac) Bernard LATOUR - agent technique de l'Office National des Forêts nous quitte pour les Pyrénées.

Les maires des communes concernés l'ont salué et lui ont souhaité "bonne chance" lors d'une cérémonie chaleureuse en présence de Monsieur le Sous-Préfet.



Tour du Cantal Pédestre 2000

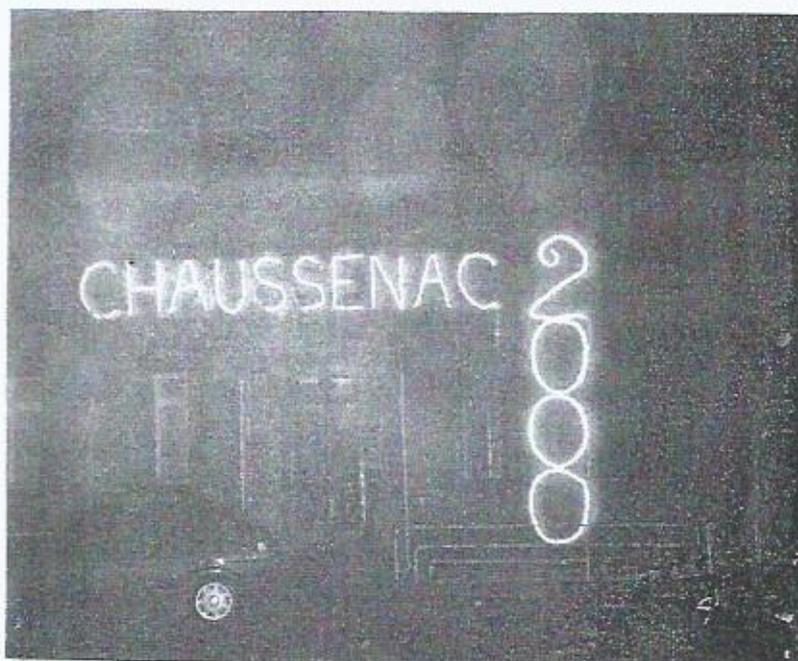
A noter les étapes suivantes :

- départ de SALINS - vendredi 4 août
- départ de SALERS - samedi 5 août
- départ du FALGOUX - dimanche 6 août
- départ de SAINT-PAUL-DE-SALERS - lundi 7 août

Rappel sur les festivités du 1er janvier 2000

"*La fête c'est vous qui la faites !...*" tel était le slogan lancé par le Comité des fêtes. Le succès des festivités résulte des efforts déployés à l'initiative du Comité des fêtes avec le concours de la Municipalité, de l'Union Sportive Chaussenacoise (USC), le Club "Rencontre" (3ème âge), le CCAS et le Comice Agricole.

- *Décoration et illumination* : un effort particulier, original et important, pour décorer les rues du bourg, l'église, les bâtiments publics, les commerces et tous les hameaux. La grande nouveauté et surprise de l'année : illumination géante sur la façade de l'école.



- *Concours des maisons illuminées et décorées* : ouvert à tous les habitants de la commune (renouvellement de l'édition 1998). Premier prix attribué à la famille Dabertrand.



Le pain de l'an 2000 : cuit au four banal d'Ostenac. Une tourte a été offerte à tous les habitants, avec un message de fraternité.



- *Dimanche 26 décembre* : Arbre de Noël de l'USC à la salle des fêtes.

- *Mardi 28 décembre* : à 11 heures, Messe de Noël à l'église "Saint-Etienne".

- *31 décembre* : Grand réveillon de l'an 2000 à la salle des fêtes : feux d'artifices...

- *Dimanche 2 janvier 2000* : à 11 heures, salle des fêtes voeux de la Municipalité. Remise des prix du concours maisons illuminées par le comité des fêtes.



Sans oublier le colis de l'an 2000 offert aux 24 anciens (âgés de plus de 80 ans) et l'organisation d'une sortie "cinéma" (projection de "Tarzan" à Mauriac) pour 12 enfants (coorganisé avec Brageac).

SUCCÈS DE L'OPÉRATION "PAIN DE L'AN 2000"

Quelques témoignages des habitants :

* *"Le pain est beau et bon..."*

* *"souvenir du four - de "son village" que chacun, à son tour, embrasait pour cuire tourtes, tartes et pommes enrobées de pâte, que nous descendions "à la brouette" jusqu'au bout de notre village..."*

* *Merci - grand merci de raviver ainsi la flamme d'un terroir qui ne devrait pas s'éteindre et de faire revivre le cher souvenir de tous ceux de ce temps là.. qui ne sont plus.*

* *Nous avons retrouvé un instant, la saveur et la croûte craquante et parfumée...*

* *Quel message de convivialité !!*

* *"Le bonheur vient de la cuisine avec du pain" proverbe japonais.*



Le four banal rassemblait les habitants du village pour la cuisson du pain.

Les années ont passé, les fours se sont éteints, certains se sont effondrés.

Une fois par an - celui d'Ostenac - nous fait revivre ou redécouvrir les gestes, les odeurs, la chaleur des cendres d'antan.

En cet an 2000, ce pain se veut d'être un symbole de fraternité et de partage.

**TRANSPORTS INTERURBAINS
PLEAUX-CHAUSSENAC-
ALLY-AURILLAC**



Tous les mardis et vendredis

Départ

Retour

Vendredi

Pleaux 12 h 45

Chausсенac 12 h 55

Aurillac 14 h

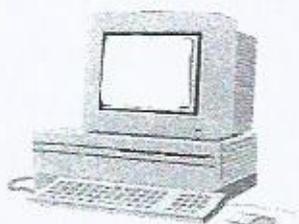
Aurillac : ----- 16 h 50

Chausсенac : 18 h 05

Pleaux : 18 h 15

Renseignements - tél. : 05.55.28.26.73

Divers info - Divers info



3614 INFOFAMILLE

Ce service donne accès à une base d'informations sociales et familiales mise en place par l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF).

Vos droits - Vos démarches - Qui fait quoi dans le département ? Autant de questions qui se posent régulièrement dans les nombreux domaines de la vie familiale.

L'information est organisée autour de 12 thèmes :

Famille - Santé - Logement - Enseignement et Jeunesse - Emploi et formation - Retraite et 3ème âge - Handicapés - Impôts - Justice - Assurances - Argent et Finances - Vos papiers.

Le coût de la consultation est de 0,37 F la minute.

Ce service est conçu pour une consultation directe par le particulier mais aussi comme un support d'informations actualisées à la disposition des acteurs départementaux relais d'information auprès du public et tout particulièrement les secrétariats de mairie.

Tourisme : les plus grandes fêtes et festives dans le Cantal..



- Festival "Eclat" à Aurillac 120 000 spectateurs,
- Fête de la châtaigne à Mourjou 20 000 personnes,
- Fête de l'Estive à Allanche : 22 000 personnes.



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE



Vous pouvez consulter de nouveaux ouvrages :

- Revue de la Haute-Auvergne,
- "Vaches de montagne, Montagnes à vaches" : photographies de Pierre Soisson et textes de Monique Roque,
- "José BOVE" : lutte contre la "mal-bouffe".

vous vous adressez au secrétariat de mairie - les samedis matins - pour emprunter un des ouvrages.



Divers :



Luttons ensemble contre le cancer sur le Nord Cantal

Le Centre hospitalier de Mauriac en partenariat avec le Comité Départemental de la Ligue contre le Cancer vient de créer un centre de consultation.

Pour tous renseignements et rendez-vous contactez le Centre hospitalier de Mauriac : Tél. : 04.71.67.33.33 - Poste 1572.

Les malades seront ainsi suivis en ambulatoire, en hospitalisation pour chimiothérapie, avec un soutien psychologique, etc...



Le point sur la forêt

sectionale de

CUSSAC

Nous vous avons présenté sur un bulletin municipal précédent (juin 1999) le bilan des travaux d'exploitation de la forêt sectionale d'Ostenac (97 hectares).

- Là aussi, l'office national des forêts nous avait élaboré un plan de gestion pluriannuel. La section comportant 29 hectares 98 a 60 ca a été divisée en plusieurs lots, dont les limites sont matérialisées à la peinture. Chaque lot a fait l'objet d'un prévisionnel d'exploitation.

Il s'agit d'une forêt de type "taillis sous futaie" composée globalement de chênes (70 %) de hêtres (10 %) et de tilleuls (20 %).

- C'est en 1990, que la municipalité a fait procéder à une vente de bois sur une parcelle de 5 hectares (voir ci-dessous). Le produit de la vente s'est élevé à 102 000 francs.

Ont été ensuite plantés en 1993 : 4 500 douglas (résineux) et 600 feuillus (chataignier-érables-chênes rouges d'amérique). Les feuillus ont été implantés principalement le long des chemins de randonnée pédestre qui va de Cussac à Ostenac en passant par le pont en bois qui traverse le ruisseau de Cussac.

Des nettoyages (dégagements) autour des jeunes plants ont été réalisés en 1993-94-95 et 96.

- Les chasseurs, chercheurs de champignons, et les promeneurs... ont pu déjà constater la réussite de ces plantations (elles ont toutes atteint plus de 2 mètres de hauteur).

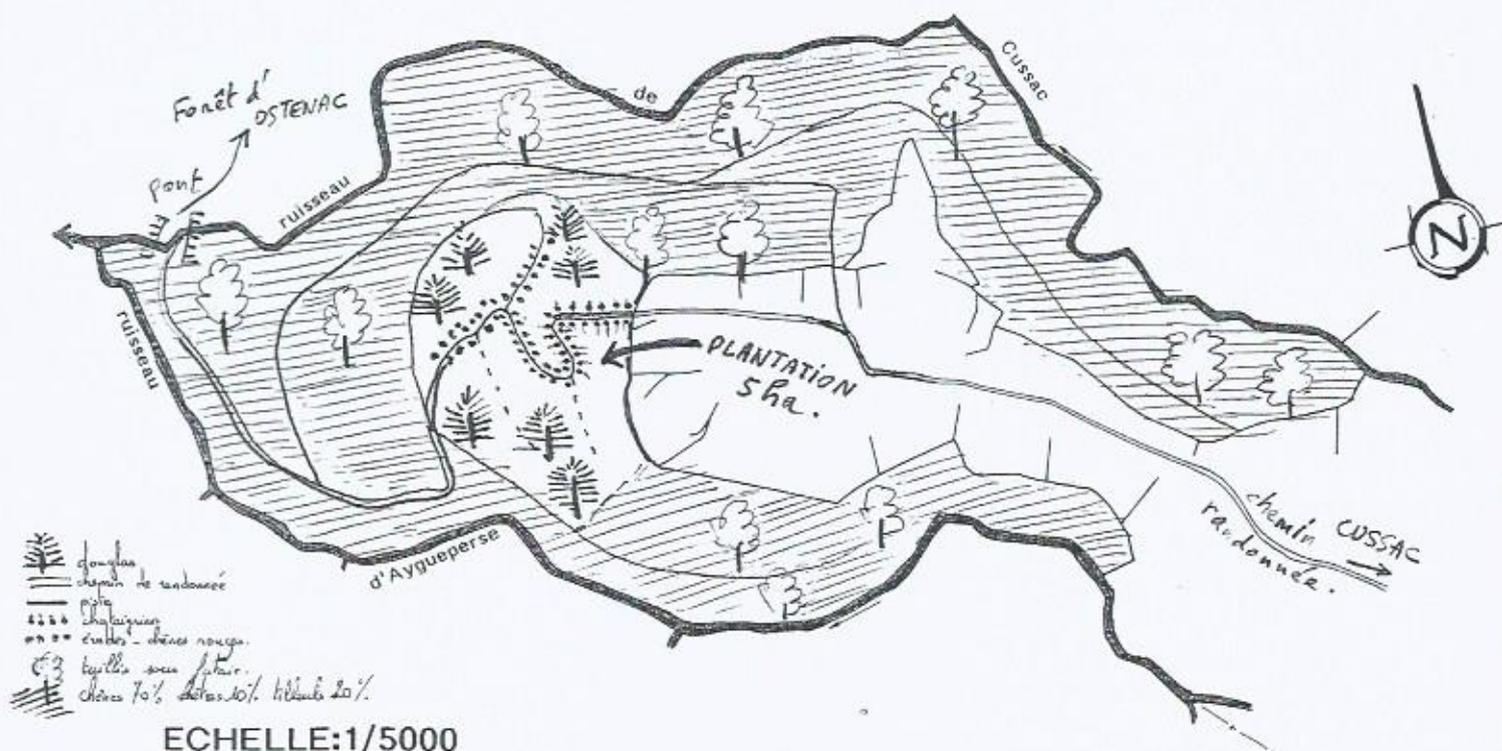
- Le bilan d'exploitation s'établit comme suit :

Recettes :	- Vente de bois (1990) :	102 000 F
	- Subvention pour le reboisement :	15 000 F
	Total	117 000 F

Dépenses :	- Plantations (1993) :	19 080 F
	- Dégagements :	28 000 F
	- Frais O.N.F. :	9 939 F
	Total	57 029 F

Solde positif de 60 000 francs ayant permis de refaire la voirie du village en 1991.

COMMUNE DE CHAUSSENAC
Forêt sectionale de Cussac
 29 ha 98a 60ca



Informations pratiques...



Baisse de la TVA sur les travaux d'amélioration dans le logement

Le Gouvernement a décidé une baisse de la TVA sur les travaux dans le logement pour améliorer les conditions de l'habitat, pour créer de l'emploi et pour lutter contre le travail au noir.

L'abaissement du taux de TVA, de 20,6 % à 5,5 %, concerne les travaux d'amélioration, de transformation d'aménagement et d'entretien portant sur les locaux à usage d'habitation, à l'exception de la construction neuve (c'est-à-dire les locaux achevés depuis moins de deux ans). Cette mesure concerne toutes les personnes qui font faire des travaux : locataire, propriétaire-occupant ou propriétaire-bailleur, y compris les bailleurs sociaux (HLM, SEM, ...). Le taux réduit s'applique sur la main d'oeuvre et sur les matières premières et fournitures nécessaires à la réalisation de ces travaux, à l'exclusion des gros équipements, couverts par un crédit d'impôt. La mesure s'applique à tous les travaux pour lesquels une facture est émise à compter du 15 septembre 1999, dans les conditions suivantes.

LOCAUX CONCERNES

Le taux réduit s'applique aux locaux d'habitation.

Cette notion englobe :

- les maisons individuelles et les logements situés dans les immeubles collectifs qu'ils soient une résidence principale ou secondaire ;
- les dépendances directement liées à ces maisons et logements, Exemple : balcons, caves, greniers, débarras, garages privatifs attenants à l'habitation ;
- les parties communes des immeubles collectifs affectés à l'habitation ;

En revanche, le taux réduit s'applique aux locaux achevés depuis plus de deux ans.

La baisse du taux de TVA est destinée à permettre l'amélioration du parc des logements existant. C'est pourquoi elle ne concerne pas les travaux de construction, de reconstruction ou d'agrandissement d'immeubles.

Le bénéficiaire des travaux délivrera sous sa responsabilité au prestataire une attestation indiquant que le local a été construit depuis plus de deux ans et est à usage d'habitation.

TRAVAUX ELIGIBLES



- Les travaux d'amélioration :

Exemple : réalisation de l'isolation thermique ou acoustique d'un logement.

- Les travaux de transformation :

Exemple : aménagement d'un grenier en chambre d'enfant.

- Les travaux de gros entretien :

Exemple : ravalement, réfection d'une toiture.

- Les travaux de petit entretien :

Exemple : changement d'une moquette, pose d'un papier peint, travaux de peinture.

Les travaux d'entretien doivent avoir pour objet de maintenir le local en bon état d'occupation, ce qui exclut les simples travaux ménagers tels que les travaux de nettoyage.

ENTREE EN VIGUEUR DU NOUVEAU DISPOSITIF

Le taux réduit de 5,5 % s'applique aux opérations facturées à partir du 15 septembre 1999, et aux opérations pour lesquelles des acomptes ont été versés avant cette date, quelle que soit la date d'achèvement des travaux.

Agriculture - Agriculture - Agriculture - Agriculture - Agriculture - Agriculture - Agriculture - Agri

CRÉDIT AGRICOLE : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CAISSE DE PLEAUX

* Quelques chiffres permettant de mesurer l'activité de la caisse : la collecte s'élève en 1999 à 345 millions de francs soit + 5 % par rapport à 1998.

Les montants des prêts réalisés s'élève à 36 millions de francs pour 495 dossiers (dont 100 pour l'habitat et 100 pour des crédits à la consommation). Les encours sont de 140 millions de francs.

* Parmi les questions débattues : l'installation des jeunes agriculteurs, la relance de l'activité économique (artisanat), et la mise en place prochaine des contrats territoriaux d'exploitation dans le Cantal.

2000 : Année du recensement général de l'agriculture...

Il s'agit d'obtenir des statistiques sur l'évolution du nombre d'exploitation, taille des cheptels, mécanisation,...

Finances communales 1999-2000

Quelques chiffres,

Quelques critères,... et quelques commentaires...

~ Budget du CCAS : Centre communal d'action sociale

* Compte administratif de l'année 1999 : l'excédent de clôture s'élève à 4 856 francs compte tenu des excédents des années précédentes. Les membres du C.C.A.S se félicitent du succès rencontré par l'opération "PAIN de l'an 2000" réalisée avec le Comice agricole.

* Budget prévisionnel de l'an 2000 : équilibré en dépenses et en recettes pour un montant de 6 356 francs. Il est décidé de poursuivre l'opération colis de Noël pour les anciens et cadeaux de naissances.

~ Budget des services d'Eau et d'Assainissement

* Compte administratif de l'année 1999 : l'excédent de fonctionnement s'élève à 36 360,45 francs auquel on peut ajouter l'excédent reporté de l'exercice 1998 (prévu au budget primitif 1999) qui s'élevait à 24 416,42 francs.

- En section "investissement" : l'excédent de l'exercice est de 122 916,20 francs auquel s'ajoute les excédents annuels des exercices antérieurs soit 141 412,45 francs.

On peut comparer les excédents constatés (sections fonctionnement et investissement).

Au compte administratif 1999 : 239 800 francs

Au compte administratif 2000 : 325 000 francs

Ces excédents serviront utilement à autofinancer les prochains investissements prévus.

* Au budget primitif de l'an 2000 :

- En section "fonctionnement" : dépenses et recettes sont équilibrées pour un montant de 200 497 francs, tout en inscrivant 20 000 francs en dépenses imprévues et 43 000 francs pour financer la section "investissement".

- En section "investissement" : dépenses et recettes sont équilibrées pour un montant de 403 806 francs. Les crédits disponibles pour financer des travaux sur les réseaux "eau potable" et "assainissement" sont respectivement de 160 000 francs et de 168 468 francs et cela sans recourir à des emprunts.

Les études préalables à la réalisation de ces travaux seront engagées dès que le schéma communal d'assainissement sera validé.

Les études concerneront en priorité : le raccordement à l'assainissement collectif du quartier du "Tilleul" et du terrain communal situé à proximité (à viabiliser pour la construction).
Mise en place du traitement des eaux usées du bourg, probablement par lagunage.

- Budget principal :

* La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 1 212 383 francs.

Les principaux postes de dépenses sont :

- Electricité (éclairage public, chauffage,...) combustibles, carburants : 88 000 F (7 %)
- Entretien des bâtiments et du matériel : 38 000 F (3 %)
- Assurances : 25 000 F (2 %)
- Téléphone - timbres : 19 000 F (1,5 %)
- Frais de personnel : 484 850 F (40 %)
- Service d'incendie départemental : 32 000 F (2,6 %)
- Cotisation syndicat "4 cantons" et SIETOM de Drugeac : 34 000 F (2,7 %)
- Intérêt des emprunts : 31 200 F (2,5 %)
- Subventions aux associations : 37 600 F (3 %)
- Virement à la section d'investissement : 248 400 francs (20 %)
- Dotations aux élus et frais diverses : 55 000 F (4,5 %)

En ce qui concerne les recettes :

- Remboursement de l'Etat pour la dotation aux élus et aux emplois d'insertion : 30 000 F (2,4 %)
- Redevances "ordures ménagères" : 38 000 F (3,1 %)
- Contributions directes (impôts locaux) : 252 600 F (20 %)
- Diverses taxes : 27 000 F (2,2 %)
- DGF (dotation de l'Etat) : 538 300 F (44,3 %)
- Diverses dotations et compensations de l'Etat : 158 000 F (13 %)
- Locations logements et garages : 122 000 F (10 %)

* La section investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 366 194 F.

Les principaux postes de dépenses sont :

- Remboursement capital des emprunts : 67 940 F (18 %)
- Acquisitions de matériel : 10 000 F (2,7 %)
- Aménagement du vestiaire-douches (fin des travaux) : 58 260 F (15,8 %)
- Restauration de l'église (2ème tranche), restauration tableaux,... : 230 000 F (62 %)

En ce qui concerne les recettes :

- Virement de crédits de fonctionnement permettant d'autofinancer des investissements : 248 400 F (67 %)
- Subvention Conseil Général : 24 000 F (6,5 %)
- Subvention deux associations du patrimoine : 41 500 F (11,3 %)

- Il est bon de noter le faible taux d'endettement de la commune. En effet, le remboursement des intérêts et du capital par habitant s'élève seulement à 408 francs.

- Des crédits d'étude sont disponibles pour préparer le dossier "aménagement d'une nouvelle mairie avec agence postale et bibliothèque" dans l'immeuble de l'école. Le conseil municipal a décidé également de prévoir les travaux de voirie sur la route d'Escladines en 2001.

Impôts locaux : le conseil municipal poursuit son orientation dans la volonté de maîtriser les impôts. Pour l'an 2000 : les taux votés augmenteront seulement de 1,2 % pour la taxe d'habitation, le foncier bâti et non bâti et de 0,5 % pour la taxe professionnelle.

**T
A
R
I
F
S

M
U
N
I
C
I
P
A
L**

ORDURES MENAGERES :

255 francs par foyer (+ 2 % par rapport à 1999)

EAU :

Abonnement : 125 francs par foyer

puis tarification par tranches de m3 consommés

1 à 20 premiers m3 : 11,75 F/m3

puis de 21 à 50 m3 : 6,43 F/m3

51 à 100 m3 : 2,13 F/m3

plus de 100 m3 : 1,67 F/m3

soit + 3 % par rapport aux tarifs de l'an passé

A titre d'exemple : pour une consommation de 120 m3,

La facture s'élevait à 651 F en 1997,

à 660 F en 1998,

à 671 F en 1999,

à 693 F en 2000.

ASSAINISSEMENT :

1 à 100 m3 (d'eau consommée) : 2,18 F/m3

plus de 100 m3 : 1,09 F/m3

CIMETIERE :

- Concessions : 2 m² : 350 F

4 m² : 680 F

- Travaux inhumation : fosse : 480 F

fosse avec dalle : 740 F

caveau : 380 F

UNE ACTION MUNICIPALE QUI SE POURSUIT...

POUR LA RESTAURATION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

Il est bon de rappeler les premiers travaux réalisés par la municipalité depuis quelques années :

- ◆ restauration et remise en place de la croix d'OSTENAC
- ◆ restauration du four banal d'OSTENAC
- ◆ dégagement et mise hors d'eau du moulin d'OSTENAC...

Furent également engagés simultanément des travaux destinés à protéger la statue polychrome de la chapelle de CONTRES, les objets de culte présentés dans une vitrine dans la sacristie.

La présentation de l'ensemble de ce patrimoine se concrétisant grâce à la mise en place d'une signalétique partant de la place de l'Eglise et de panneaux à l'emplacement de chaque site.

Plus récemment - un plus grand chantier débutera en 1998. Il s'agit de la remise en état de l'intérieur de l'Eglise avec la restauration des peintures et enduits muraux du chœur (construction datant du XIIème siècle).

Aussi - au fur et à mesure - que l'on poursuit les recherches et l'inventaire de ce patrimoine ; sommes-nous passionnés **par de nouvelles découvertes** - séduits par l'intérêt, la beauté et la richesse historique de ces objets, profanes ou religieux.

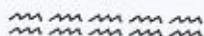
Il faut dire que le succès rencontré et le soutien de l'Association "Patrimoine de Chaussenac" constituent un vif encouragement pour notre municipalité : ces efforts se voient également soutenus et amplifiés par l'Association des Amis du Patrimoine de Haute-Auvergne, par le concours de Madame Mézard conservateur des Antiquités et Objets d'Arts du Cantal, par le Conseil Général, le Conseil Régional et l'Etat.

C'est dans ces conditions que **nous allons pouvoir poursuivre notre action en 2000 et 2001 :**

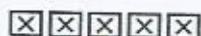
- en réalisant une deuxième tranche de travaux dans l'Eglise (enduit de la nef et éclairage).
- en faisant procéder à la restauration du tableau et du cadre de la toile "La LAPIDATION DE SAINT-ETIENNE" (17ème siècle) 156 x 138 cm et la restauration de la peinture du XVIIIème siècle "SAINT JACQUES".

D'ores et déjà, d'autres projets existent - ils s'agit en l'occurrence de statuaire : deux Christ en croix en bois polychrome du XVII^e siècle et du XVIII^e siècle et d'une statue en bois polychrome et doré du XVIII^e siècle inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques représentant Sainte Marthe et la Tarasque, la restauration des chapelles latérales de l'Eglise,...

Il faut noter que tous ces travaux sont ou seront réalisés par des restaurations agréés - demandant souvent des dizaines d'heures de travail d'artiste. Travaux coûteux (évalués pour l'an 2000 à 200 000 francs) que nous n'aurions pu engager sans les subventions attribuées (variant de 50 à 70 %) et l'aide de l'Association du Patrimoine.



NB : Une minuterie vient d'être installée afin d'éclairer à la demande le chœur de l'Eglise.



Un peu d'histoire... locale (suite)

"Le 19 mai 1914 - décédait Mathilde Jeanne VIEILLEFON âgée de huit ans - domiciliée au dit - Moulin d'Ostenac - fille de Théodore VIEILLEFON et de BOUTIN Victoria ..."

"Le 3 février 1914 - décédait Marie Eugénie, Victoria, Berthe TAULE de BARREYRAC domiciliée à Cussac - âgée de 69 ans..."

"Décès de Pierre VALEIX, le 7 septembre 1914 - âgé de 25 ans - décédé à l'hospice civil de Vichy - Caporal réserviste au 121^e Régiment d'Infanterie - 6^eme compagnie : ce fut le premier enfant de CHAUSSENAC Mort pour la FRANCE lors du conflit mondial de 1914-1918."

* Le point multi-services d'Agnès Seillier fait partie du réseau auvergnat qui compte maintenant 70 sites.

* Entreprises : nouvelles décisions du gouvernement.

La loi de finances 2000 entérine la prorogation pour une période de 5 ans du régime d'exonération et d'allègement de l'impôt sur les bénéfices.

Ce dispositif déjà en vigueur, s'applique aux entreprises nouvelles au sens juridique et économique nouvelles au sens juridique et économique qui sont créés dans les zones prioritaires d'aménagement du territoire et ce jusqu'au 31 décembre 2004.

L'avantage fiscal permet d'obtenir une exonération totale pendant les 24 premiers mois d'activité puis un abattement dégressif (75 %, 50 %, 25 % au titre des 3 périodes de 12 mois suivantes).

Les entreprises placées sous ce dispositif sont également exonérées de l'IFA (Imposition Forfaitaire Annuelle).

Enfin sous réserve des délibérations des collectivités territoriales concernées ces mêmes entreprises peuvent également bénéficier d'exonérations totales ou partielles en matière de fiscalité directe locale (dont taxe professionnelle...) au titre des 2 années suivant leur création. Ce qui est le cas à CHAUSSENAC.

-Divers-Divers-Divers-Divers-Divers-Divers-Divers-Divers-Divers-Divers-Divers-Divers-Divers-

Solidarité inondations : la mairie de Lacabarède (Tarn) a remercié la municipalité de Chausсенac pour le don de solidarité qu'elle a reçu.



Patrimoine - Histoire

Nous avons appris avec tristesse le décès de Monsieur Pieter Yan LESTRADE, le 2 janvier 2000 de Haarlem (Pays-Bas). Membre de l'Association V.V.A. (amis d'Auvergne) il avait rédigé de nombreuses recherches sur l'origine des migrants cantaliens en Hollande (de 1750 au XIXème siècle).



Le saviez-vous ?

- Consommation d'électricité

En 1999 : Eclairage public : 31 057 KWH soit 12 972 francs,
Station de pompage : 9 070 KWH soit 5 417 francs,
Salle des fêtes, mairie,... 27 348 KWH soit 16 866 francs.

NB : rappel 1998 (Eclairage public : 29 649 KWH soit 12 814 francs, Station de pompage : 8 361 KWH soit 5 070 francs et Salle des fêtes, mairie,... 24 881 KWH soit 16 095 francs).

- Que de verre...

Verre collecté sur la commune de Chaussenac : **5,81 tonnes** de juillet à décembre 1999.

- Que de maisons vacantes !!!

Le dernier recensement de population a mis en évidence le nombre relativement important de maisons vacantes (maisons inoccupées toute l'année et cela depuis plusieurs années). On peut cependant se réjouir que quelques-unes d'entre elles sont en cours de réparation (certaines bénéficiant d'aides du PACT ARIM (réhabilitation de l'habitat).

La baisse du taux de TVA pour les travaux de rénovation (passant de 20.6 % à 5.5 %) est également une mesure incitative.

- maisons vacantes en cours de rénovation :	4
- maisons vacantes récemment vendues :	2
- maisons vacantes depuis plusieurs années non habitables :	15
- maisons vacantes depuis plusieurs années habitables :	5
Total	26

Si chacune de ces maisons étaient habitées (résidence principale ou secondaire) en moyenne par 2 personnes ; la population communale augmenterait de 50 personnes soit + 21 %.

- Des nouvelles de NOTRE DAME D'OE...

La commune de Notre Dame d'Oe compte désormais 3 400 habitants au dernier recensement. Elle vient d'adhérer la communauté d'agglomération de Tours qui fédère 9 communes (253 237 habitants).

Tours qui compte 137 000 habitants aura 5 délégués titulaires sur les 27 que compte l'agglomération, Notre Dame d'Oe aura 2 délégués alors qu'elle ne compte que 3 400 habitants.

Bel exemple de démocratie !!...

Le mot des associations...

Patrimoine de Chaussenac



L'Association "Patrimoine de Chaussenac" qui a déjà eu l'occasion de se présenter aux lecteurs du bulletin leur fait part des manifestations programmées pour la saison prochaine :

Le vendredi 26 mai : concert en l'Eglise de Chaussenac donné par la chorale du Millénaire d'Aurillac dans un cadre en partie rénové qui alliera le plaisir de l'oeil et de l'ouïe du public mélomane.

Le 14 juillet, pique-nique : découverte des curiosités disséminées sur le territoire de la commune.

Le troisième week-end de septembre consacré au patrimoine par les pouvoirs publics participation locale par une exposition rétrospective sur la guerre de 1914-1918 vécue dans nos campagnes qui fit tant de victimes en un certain mois de septembre deuxième d'un conflit qui devait durer quatre ans.

L'association se fera naturellement un plaisir d'accueillir le plus grand nombre de participants à ces trois manifestations en début, milieu et fin de saison estivale autant d'occasions de contacts et d'échanges amicaux pour le plus grand plaisir et intérêt des curieux des oeuvres de l'art et des traces du passé.

A bientôt, nous l'espérons...

Le bureau

NB : N'oubliez pas de payer votre cotisation "2000".



Club Rencontre

Déjà le printemps, et l'an 2000 bien entamé...

C'est pour fêter, cette nouvelle année, que le Club a réalisé la décoration de la charrette, et a participé à la distribution du pain de "l'An 2000".

Après cette manifestation originale, nous nous sommes retrouvés le 1er avril à la salle des fêtes pour partager un repas amical servi par Mr et Mme Labrunie d'Ally et en présence de Mr Klem.

Le thé dansant du 30 avril a été un succès et s'est passé dans la meilleure ambiance.

La secrétaire,
N. DAVID



Après une fin d'année mouvementée, la fermeture de la chasse avancée, une nouvelle année commence où les chasseurs devront prendre conscience que la chasse est une tradition qu'il faudra défendre. Nous en reparlerons bientôt plus longuement.

Chasseurs au travail...

Après la tempête, toutes les routes, chemins forestiers ont été coupés par les arbres abattus. Deux ou trois chasseurs armés de tronçonneuses, de hâches, treuils sont intervenus et ont déblayé les routes et chemins suivants : route de Chaussenac-Brageac par l'étang de Clavel, chemin du moulin d'Ostenac, chemin forestier de Cussac au Chambon de Besse, chemin forestier d'Ostenac jusqu'aux plaines et une partie du chemin de randonnée Cussac-Ostenac.

Ces chemins rendus accessibles peuvent permettre les interventions incendies dûs aux amas de branches de résineux et autres risques occasionnés par la tempête.

Battues aux becs droits : les 8-21 et 28 mai les battues auront lieu pour procéder à la destruction à tir des corneilles et des pies uniquement.

En effet, le geai ne fait pas partie des oiseaux nuisibles !

Les chasseurs devront se munir du permis de chasse validé pour la campagne en cours. Rendez-vous sur la place de Chaussenac à 8 h. Présence indispensable.

L'assemblée générale aura lieu ultérieurement, la date vous sera communiquée par annonce sur les journaux.

Le Président,
LAYGUES Michel

Comice Agricole

Nous sommes heureux d'avoir apporté notre concours à l'opération PAIN de l'An 2000, avec l'aide précieuse d'Abel Picaronny qui a bien voulu rechauffer le four d'Ostenac début janvier.

Cette année encore - on va renouveler la Fête du PAIN avec génisse à la broche.

On vous attend nombreux au mois de juillet.

Le Bureau



Association Foncière de Remembrement

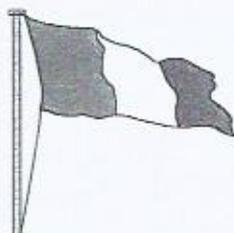
Créée il y a près de 25 ans déjà, l'AFR avait permis de remembrer notre commune, participant ainsi à améliorer notablement les structures des exploitations agricoles, qui étaient alors très morcelées.

Des travaux importants avaient été réalisés pour araser les carrières, les haies inutiles et surtout - pour créer des chemins. Ces travaux avaient nécessité l'ouverture d'un emprunt sur une durée de 20 ans.

Le bureau de l'AFR conformément renouvelé en ce début d'année par la municipalité et la chambre d'Agriculture, s'est réuni deux fois. Après discussion, il a été décidé à l'unanimité de dissoudre l'association dans la mesure où la totalité des emprunts sont maintenant remboursés. En conséquence, la voirie de remembrement sera transférée à la commune et deviendra alors de la voirie rurale (communale privée).

La commune s'engagera en contrepartie à entretenir cette voirie au même titre que la voirie communale. Monsieur le Maire a d'ailleurs proposé que les membres du bureau soit convoqué tous les ans par la municipalité - comme "commission extra-municipale" chargée de faire le point sur l'état des chemins et faire des propositions d'entretien. Un courrier sera envoyé à tous les propriétaires afin de les informer de ces décisions.

Le Président,
A. PICARONNY



Association des anciens combattants et prisonniers de guerre "Chausсенac-Brageac"

L'Association a organisé et participé avec les municipalités aux cérémonies suivantes :

- Journée nationale des déportés et résistants le 30 avril,
- Cérémonie du 8 mai 1945.

Nous étions également nombreux à participer aux cérémonies du 19 mars - avec la section AFN de Pleaux - à Saint-Martin-Valmeroux.

Enfin nous apporterons notre contribution à l'organisation de l'Exposition sur les témoignages et objets de la guerre de 1914-18 qui se déroulera au mois de septembre prochain avec l'association "Patrimoine de Chausсенac".

Merci aussi à la municipalité pour l'attribution de sa subvention annuelle à l'ACPG.

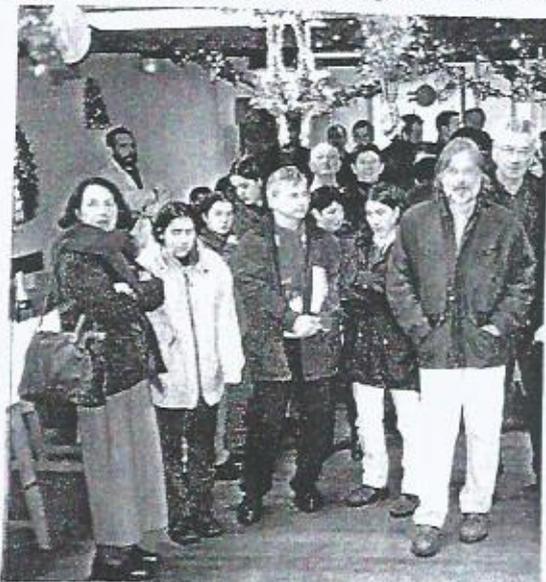
Le Président,
P. VANTAL

Comité des fêtes

Nous voilà donc en l'an 2000...

Les illuminations et décorations de Chaussenac ont été un grand succès, si ce n'est qu'une fois encore la tempête a dégradé, et même emporté pour beaucoup de foyers le fruit de leur travail. Mais c'est quand même le cœur joyeux qu'une centaine de personnes a participé au réveillon ; un beau succès, à minuit les cloches de Chaussenac ont annoncé le nouvel an, un feu d'artifice ponctua l'AN 2000.

Merci à tous pour votre participation au concours, aux membres du comité qui ont installé les illuminations dans la pluie et le froid ; aux employés municipaux, sans oublier Alain et Christian Seillier qui ont une nouvelle fois offert les grands sapins, ainsi qu'au jury et les personnes qui ont accepté les branchements électriques pour illuminer les sapins.



Classement du concours des maisons illuminées :

- 1° - DABERTRAND André, Rabiac
- 2° - REYT Jacques, Contres
- 3° - BLANCHER Jean-Claude, le bar
- 4° - Ex aequo : BLANCHER Jeanine, Contres -
DAVID Marius, le bourg
- 6° - SEILLIER Jean, Vidal

Classement des maisons décorées :

- 1° - VANTAL-LAFARGE, Cussac
- 2° - LAVERGNE Bernard, Escladines
- 3° - GASPAROUX Hervé, Bellevue

Retardée, la cérémonie pour planter l'arbre de l'an 2000 a eu lieu le 27 février. Un liquidambar (dérivé de l'érable à feuillage multicolore à l'automne) se trouve donc maintenant dans la cour de l'école, non loin de l'arbre du bicentenaire de la Révolution planté en 1989.

A cette occasion, j'ai passé le flambeau de la présidence du comité à Mr Albert LAVERGNE. (en résidant à Clermont cela apportait trop de dysfonctionnements).

Voici le nouveau bureau...

Président : Albert LAVERGNE
Vices présidents : André GASTON, Christian LESCURE,
André CHAMELOT
Secrétaire : Christian LESCURE
Secrétaire adjoint : Denise BLANCHER
Trésorier : Mireille LESCURE
Trésorier adjoint : Cécile PAQUIN

Je remercie tous les chaussenacois pour leur soutien pendant ma présidence.

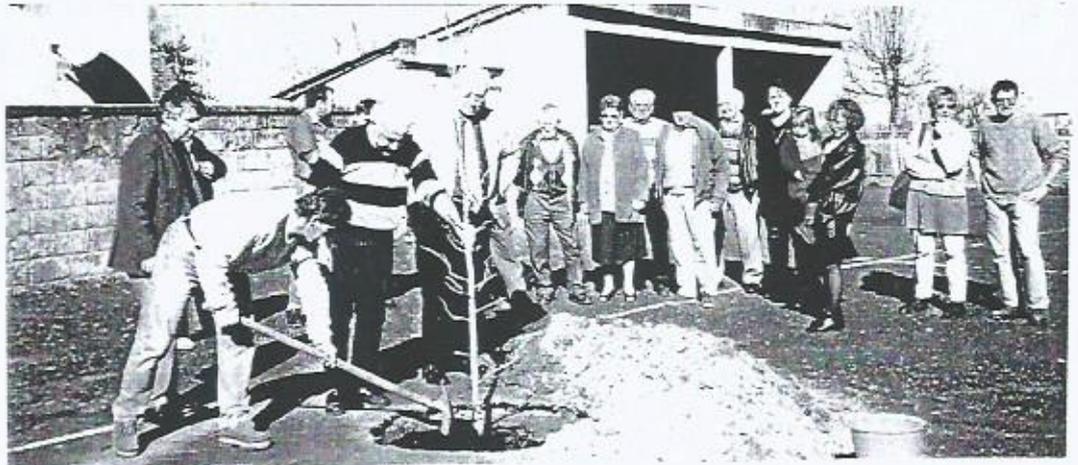
A. CHAMELOT



Combien ça coûte ?...

	<i>Coût</i>	<i>Recettes</i>	<i>Bénéfice</i>	<i>Déficit</i>
Soirée moules-frites	10 571.56	12 678.85	+ 2 107.29	
13 juillet	10 719.40	9 954.25		- 765.15
Fête	54 027.02	49 387.20		- 4 639.82
Soirée Halloween	4 766.10	6 790.30	+ 2 024.20	
Réveillon	7 379.84			
Illuminations	4 380.35			

- AN 2000 -



C'est donc avec les mêmes personnes et dans la continuité que nous allons animer la commune.

Le comité s'est engagé pour la participation de Chaussenac à l'INCROYABLE PIQUE-NIQUE du 14 juillet, avec 11 communes du bord de la Dordogne. Le responsable est André Chamelot.

Ci-joint au bulletin municipal, le journal des gorges pour des informations sur le 14 juillet.

Le programme des festivités de Chaussenac vous sera communiqué par un prochain courrier, un site internet sera ouvert début avril.

Rendez-vous pour la fête patronale les 5,6 et 7 août...

Le Président,
A. LAVERGNE et le COMITE 2000

Depuis le 4 décembre 1999.....votre maire ou des conseillers ont participé à :

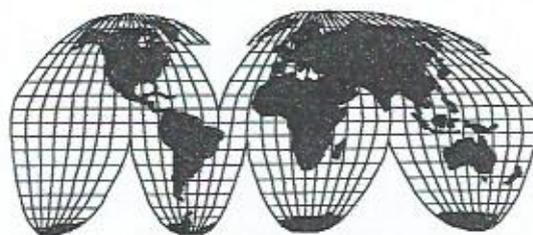
- 10 décembre : Bureau de l'Association Départementale des Maires : J. Klem.
17 décembre : arrivée de M. Saffré - nouveau Sous-Préfet de Mauriac - cérémonie à la Sous-Préfecture : J. Klem.
fin décembre : grande Tempête....
02 janvier : voeux de la municipalité.
11 janvier : réunion du comité local d'éducation à Mauriac.
03 février : bilan 99 - Gendarmerie de Pleaux : A. Picaronny.
04 février : Bureau des "4 Cantons" : J.Klem.
05 février : Assemblée cantonale des Donneurs de Sang : Sylvie Capel.
19 février : Assemblée Comité des Fêtes : J. Klem, J.M. Delbos, M. Lescure.
27 février : Bureau Comité des Fêtes - plantation arbre de l'an 2000.
04 mars : CONSEIL MUNICIPAL.
21 mars : Syndicat des transport scolaires : J. Ischard.
23 mars : Syndicats Cantonal Electrification et Chemins Ruraux : J. Ischard, A. Picaronny.
30 mars : réunion au Conseil Général (FEC) : J. Klem.
31 mars : Assemblée Générale Crédit Agricole de Pleaux : J. Klem.
02 avril : repas "Club Rencontre" : J. Klem.
07 avril : CONSEIL MUNICIPAL et C.C.A.S.
13 avril : Conseil d'Administration de l'Association Foncière de Remembrement.
15 avril : CONSEIL MUNICIPAL.
20 avril : Assemblée Générale des "4 Cantons" : J. Klem, J. Ischard.
28 avril : Assemblée Générale du SIETOM de Drugeac : J. Klem.
30 avril : cérémonie au Monument aux morts - journée nationale des Déportés et Résistants.
07 mai : Commémoration du 8 MAI 1945.

Collecte des ordures ménagères : SIETOM de Drugeac

Quelques chiffres permettent d'évaluer l'activité de ce syndicat intercommunal.

- sur l'ensemble des communes (4 cantons), les tonnages collectés sont passés de 5 700 tonnes en 1993 à 6 500 tonnes en 1999.
- Kg par jour et par habitant : en moyenne 943 grammes, avec des écarts significatifs suivant les communes (commerce, tourisme,...);
par exemple : 1,759 Kg/jour/habitant à Salers,
0,959 KG/jour/habitant à Ste-Eulalie,
0,737 Kg/jour/habitant à Arches.
- pour **Chausсенac**, la collecte annuelle (1999) s'est élevée à 68 tonnes, soit **720** grammes/jour/habitant.
- facturation par le syndicat : - 120 F/tonne dont 20 F de taxe ADEME en 1993,
- 160 F/tonne dont 60 F de taxe ADEME en 1999.

soit pour Chausсенac, 11 800 francs en 2 000 -sans inclure les frais de collecte effectués directement par la commune.



Bienvenue aux jeunes de France et d'Europe...

Notre commune accueille régulièrement des groupes de jeunes pendant la saison estivale.

Vous êtes certainement nombreux à vous rappeler des moments d'échanges et de convivialité qui ont pu être vécus à cette occasion avec :

- les Eclaireurs venus de Bretagne,
- les Scouts de France venus du Puy-de-Dôme, de l'Ardèche et de la Seine et Marne,
- les jeunes venus d'Europe avec CONCORDIA.

Cette année - encore - CHAUSSENAC - va accueillir au mois de juillet prochain trois groupes :

- des Eclaireures et Eclaireurs de France du groupe "Jean Moulin" venant de Grasse - Peymeinade et Fayence - Montauroux des Alpes Maritimes,
- des scouts unitaires de France venant de Paris,
- et de "jeunesse et reconstruction" (jeunes bénévoles venant d'Europe).

BIENVENUE A TOUS CES JEUNES

A CHAUSSENAC

ET DANS LE CANTAL !!

... U.S.C. ...

La Campagne 1999/2000 se termine... Elle finit bien plus tôt que la précédente car il est bien évident que l'on ne peut réaliser un doublé chaque saison. Cela permettra aux joueurs, mais aussi aux dirigeants, de "souffler" un peu plus longtemps.

Après des débuts très difficiles en 1ère Division, les "Rouges et Bleus" ont su réagir et ont réussi une succession de 14 matchs sans défaite - Championnat et Coupe confondus- Nous finirons dans les trois premiers, voire seconds : encore une fois, le travail sérieux a payé.

Bravo à tous et félicitations à l'entraîneur Christophe BORNE et son adjoint Jean-Lou BRAJOU.

Après plusieurs années d'interruption, une "Equipe 2" devrait voir le jour pour la future saison.

Les responsables de l'U.S.C. remercient la Municipalité pour les travaux importants réalisés aux vestiaires. Nous sommes conscients du coût pour une commune comme Chausсенac et, nous ferons en sorte d'en faire bon usage.

L'U.S.C. remercie également toutes les personnes qui nous encouragent, et notamment Mme Marie-Claude SEILLIER pour le lavage gratuit des maillots pendant toute la saison; le salon "Cécile Coiffure" qui nous a offert ballon de match, lots pour le concours de belote et le quinc; Agnès et Nanou, pour les sacs de sport, shorts et chaussettes remis à tous les joueurs lors de l'Arbre de Noël du Foot; ainsi que Mireille, pour les repas du vendredi soir après les entraînements.

Nous remercions également la population pour l'accueil chaleureux et très généreux lors du passage des calendriers; apparemment, notre nouvelle formule de calendriers a plu, nous essayerons de continuer.

Serge LAVERGNE était candidat à l'examen d'arbitre, et c'est avec succès qu'il l'a obtenu; ce qui permettra de pouvoir recruter un nombre plus important de joueurs.

L'U.S.C. vous donne rendez-vous pour la fête du Foot, le 19 août prochain et au stade début septembre.A bientôt...

Le Président,
B. DUFAYET



Les vestiaires en cours de travaux.....